



12^{ème} RALLYE REGIONAL DU BALCON - EST du VERCORS LES 12 et 13 AVRIL 2025

REGLEMENT PARTICULIER

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : Lundi 10 FEVRIER 2025

Ouverture des engagements : Lundi 17 FEVRIER 2025

Clôture des engagements : Lundi 31 MARS 2025 (cachet de la poste faisant foi)

Parution du road-book : le Dimanche 6 AVRIL 2025 A retirer à l'Auberge des Chasseurs à Miribel Lanchâtre Au Perron 38450- pour le Dimanche 6 AVRIL entre 8h30 et 16h30 (06 75 63 75 25) et à La SALLE POLYVALENTE Place jean COUTURIER 38450 VIF (06 75 63 75 25) pour le Vendredi 11 Avril à partir de 9h. jusqu'à 16h30

Dates et heures des reconnaissances : Voir Article 6.2 Reconnaissances

Vérifications des documents le : SAMEDI 12 Avril 2025 de 9h à 12h30, Salle Polyvalente Place Jean COUTURIER à VIF 38450

Vérifications des véhicules le : SAMEDI 12 Avril 2025 de 9h15 à 12h45, Place de la Mairie à VIF 38450.

Heure de mise en place du parc de départ le : SAMEDI 12 AVRIL 2025 à 9h15

Terrain attenant au Complexe Salle polyvalente VIF.

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le : SAMEDI 12 Avril 2025 à 11h30 au 18 rue de l'industrie 38450 VIF (Société IMER ZI Les Speyres) Publication des équipages admis au départ le : SAMEDI 12 Avril 2025 à 13h

Adresse PC Course : 18 rue de l'industrie 38450 VIF (Locaux société IMER)

Publication des heures et ordres de départ le : SAMEDI 12 Avril 2025 à 13h15

Départ de la 1^{er} Voiture Etape 1 : SAMEDI 13 avril 2025 à 14h (1^{ier} VHRS)

Publication des résultats partiels : $\frac{1}{2}$ heure après l'arrivée du dernier concurrent

Arrivée Finale du Rallye 1^{er} Voiture : DIMANCHE 13 Avril 2025 à 13h57 devant la Salle Polyvalente de VIF

Vérification finale le : **Dimanche 13 AVRIL 2025** GT Automobiles 38760 VARCES Taux horaire de la main d'œuvre : **60 Euros** TTC

Publication des résultats du rallye le : **DIMANCHE 13 Avril 2025** $\frac{1}{2}$ heure après l'arrivée du dernier concurrent

Remise des prix le : **DIMANCHE 13 Avril 2025** sur le **Podium d'arrivée** à la Salle Polyvalente de VIF.
(Ou en cas d'intempéries, dans la salle polyvalente)

L'Association Sportive Automobile Dauphinoise organise le 12^{ème} Rallye Régional du Balcon-Est du Vercors (Ville de VIF) en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Rhône Alpes. Le lundi 06 janvier 2025 sous le numéro R6 et par la FFSA le lundi 06 janvier 2025 sous le permis d'organiser numéro 46

Secrétariat du rallye: ASA Dauphinoise

Lieu: Maison Départementale des Sports 7 rue de l'industrie 3820 EYBENS 04 76 33 09 63

Site internet -> www.asadauphinoise.com Mail : contact@asadauphinoise.com

Comité d'Organisation - LANCHÂTRE OMNISPORTS

: Président Jean Luc VALLIER

Chemin des Adrets 38450 MIRIBEL LANCHÂTRE

Téléphone : 06 75 63 75 25

Organisateur technique

Nom : LANCHÂTRE OMNISPORTS

Téléphone : 06 75 63 75 25

Adresse : Chemin des Adrets 38450 MIRIBEL LANCHÂTRE

En charge de la vérification des Dispositifs pour LANCHÂTRE OMNISPORTS : Jean Luc VALLIER

Licence n°9701

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

| | | |
|-------------------------------------------------------|------------------|----------------|
| Président du Collège des Commissaires Sportifs : | Emmanuel VEYRET | Licence 01316 |
| Commissaires Sportif | Adrien AGIER | Licence 324027 |
| | Isabelle FAGOT | Licence 172694 |
| Secrétaire du collège | Monique BESANCON | Licence 9682 |
| Directeur de Course | Didier ROSSIGNOL | Licence 11521 |
| Directeur de Course adjoint au PC : VHC/VHRS/VMRS | Daniel VERNET | Licence 147321 |
| Directeur de course adjoint au PC (Nouveaux départs): | Bruno MUSELLI | Licence 2403 |
| Directeur de course adjoint au Pc | Catherine CHIORU | Licence 8654 |

| | | |
|---------------------------------------------------------|--------------------------|----------------|
| Directeur de course Voiture Tricolore : | Pierre Alain COLOMB | Licence 153833 |
| Directeurs de courses sur les ES : | | |
| | Thierry FABRE | Licence 86560 |
| | (Adjoint) Olivier ERSHAM | Licence 244194 |
| | Franck BELLET | Licence 43174 |
| | (Adjoint) Laurent BENOIT | Licence 46771 |
| Commissaire Technique Responsable | Jean Marc RANCON | Licence 14085 |
| Commissaires Techniques Adjointes : | Benjamin BACHASSE | Licence 207620 |
| | Bernard CASSET | Licence 56047 |
| | Georges SANDELION | Licence 245840 |
| - Commissaire technique VHC/VHRS/VMRS | Loys BORDERON | Licence 183288 |
| - Responsable des nouveaux départs | | |
| Chargés des relations avec les concurrents : | Floréal PITARCH | Licence 2729 |
| | Sylvie SIMON | Licence 214749 |
| Commissaire sportif stagiaire | Stéphanie RAYOT | Licence 255451 |
| Juge de faits | Chantal PICCHIONI | Licence 181121 |
| Voiture Balais | Robert GUIEU | Licence 21892 |
| | AMOROS MONSERATE | Licence 22952 |
| Médecin Chef | Docteur LONGHI | |
| Chargés des relations avec la presse et de la publicité | Robert GUIEU | Licence 21892 |
| Speaker: | Anthony MARIANI | |
| Observateur: | En attente... | |

1.2P. ELIGIBILITE

Le 12^{ème} Rallye du BALCON -EST du Vercors compte pour la Coupe de France des Rallyes 2025 Coefficient. 2, le Championnat de La Ligue Rhône-Alpes 2025 et le Challenge des rallyes Patrice MONTAGNAT de l'ASA Dauphinoise (Inscription au challenge Montagnat obligatoire auprès de l'ASA)

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages pourront consulter leur heure de convocation sur le site Internet de l'ASA Dauphinoise (<http://asadauphinoise.com>) à partir du Lundi 5 AVRIL 2025 pour les vérifications administratives qui auront lieu le SAMEDI 12 AVRIL 2025 de 9h à 12h30 (salle polyvalente de VIF) et Les vérifications techniques de 9h15 à 12h45 Place de la Mairie à VIF

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard des Rallyes FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 12^{ème} Rallye du Balcon-Est du Vercors doit remplir sa demande d'engagement exclusivement en ligne en se rendant sur le site internet de l'ASA DAUPHINOISE www.asadauphinoise.com .

La demande d'engagement est également disponible en ligne à l'adresse www.ffsa-inscriptions.org

La feuille de demande d'engagement doit être dûment complétée **EN LIGNE** puis imprimée et envoyée avec **COPIE des PERMIS de CONDUIRE et des LICENCES pour chaque membre de l'équipage** par la poste à l'ASA DAUPHINOISE Maison des sports, 7 Rue de l'industrie 38320 EYBENS avec le règlement des droits d'engagements au plus tôt le **Lundi 17 Février 2025** et au plus tard le **lundi 31 MARS 2025** (cachet de la poste faisant foi).

Attention : Toute feuille d'engagement non saisie en ligne sur le site www.ffsa-inscriptions.org ou feuille d'engagement reçue sans règlement des droits d'inscriptions ne sera pas prise en compte. LE REGLEMENT peut se faire par CHEQUE au nom de l'ASA DAUPHINOISE ou par VIREMENT BANQUAIRE IBAN ASAD : FR76 1027 8089 5200 0205 1120 129

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 120 voitures maximum En fonction du nombre de voitures inscrites en VHC et VHRS limité à 30; L'organisation se réserve le droit de faire évoluer le nombre d'inscrits dans l'une ou l'autre catégorie (moderne ou historique) pour un maximum de l'ensemble des participants à 150 voitures.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : **350 €**
- Sans la publicité facultative des organisateurs : **700€**

Les droits d'engagement pour les équipages **100 % féminins** sont fixés à :

Avec la publicité facultative des organisateurs : **300 €**

Sans la publicité facultative des organisateurs : **600 €**

A NOTER que l'ASA Dauphinoise met en place une réduction du montant des engagements pour ses licenciés sur les épreuves qu'elle organise. (25 euros par licencié/.50 euros par équipage pour deux épreuves au choix).voir info sur le site internet de l'ASA.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

En cas de forfait les droits d'engagement seront remboursés après la déduction suivante, et à condition que le forfait soit signalé par écrit :

30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant l'épreuve.

50 % dans tous les autres cas.

Les chèques seront mis en banque le **Lund 7 Avril 2025**

Le rallye moderne partira 15 minutes après le rallye VHC, qui partira lui-même 15 minutes après le rallye VHRS.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard des Rallyes FFSA

L'assistance est autorisée uniquement dans le parc d'assistance Place Jean COUTURIER, dans la Rue du 19 Mars 1962 (Autour de la Salle Polyvalente) et Ave Maréchal Leclerc à VIF (si besoin.) Voir PLAN infrastructures sur les sites internet ASA Dauphinoise.com, ou sur lanchatreomnisports.free.fr et la page Face book du rallye du balcon est du Vercors

UN seul véhicule d'assistance (badgé) par voiture de course sera admis dans le parc. CHAQUE EQUIPAGE DEVRA SCRUPULEUSEMENT RESPECTER LES EMLACEMENTS INDIQUES PAR LES COMMISSAIRES chargés du PARC d'Assistance

Si vous souhaitez partager un emplacement avec d'autres équipages, merci de le signaler à l'organisateur une semaine avant le rallye (06 15 78 14 29)

Les remorques devront être garées obligatoirement sur le site indiqué sur le plan des infrastructures. (parking école primaire Champollion rue du stade)site équipé de vidéo surveillance.

4.9.P. GEOLOCALISATION

Afin de renforcer la sécurité des concurrents, les voitures seront équipées, pendant le rallye, d'un système de géolocalisation. Le kit de géolocalisation ainsi que les instructions concernant son installation et sa restitution seront distribués lors de la remise des vérifications administratives du rallye

. Une caution de 300 EUROS sera demandée à chaque concurrent uniquement par CHEQUE à l'ordre de CHRONO CONSULT.

En cas de perte ou de détérioration du boîtier ou de ses accessoires (câbles, etc.), la caution pourra être conservée partiellement ou en totalité après vérification par le distributeur agréé.

La caution sera restituée après vérification du matériel par le distributeur sur place ou au maximum trois semaines après le rallye.

Lors de la remise du kit, le bon fonctionnement du système sera vérifié par le distributeur agréé, ou un membre de l'équipe d'organisation du rallye en charge de la géolocalisation.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1. P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des Rallyes FFSA

5.2P PUBLICITE

Conforme au règlement standard

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye du BALCON-EST du Vercors représente un parcours total de 192 Kms Il est divisé en 2 étapes intégrant 3 sections Il comporte 4 épreuves spéciales d'une longueur totale de 37.8 Kms

Les épreuves spéciales sont les suivants :

ES 1/3 : GT Automobiles..... 6.4 Kms
ES 2 /4 : BTP du Balcon/Est 12.5 Kms

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire». et les RESULTATS et CLASSEMENTS seront consultables UNIQUEMENT sur le site internet : RACE RESULT.COM (société CHRONO-CONSULT)

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.1P. Attention :

Les reconnaissances sont limitées à 2 jours et le nombre de passage par équipage à 3 maximum par spéciale.

Les reconnaissances seront autorisées :

Le DIMANCHE 6 Avril 2025 de 8h30 à 18 h et le VENDREDI 11AVRIL 2025 de 8h30 à 18h

Ces 2 jours de reconnaissances n'autorisent en aucun cas les excès de vitesse. Le code de la route doit être respecté ! AVEC une ATTENTION PARTICULIERE DANS LA TRAVERSEE des villages ou hameaux : 30 Kms maxi !!! Il en va de la tenue de l'épreuve ! Des contrôles seront effectués et les sanctions appliquées conformément au règlement standard FFSA.

Toute UTILISATION de la voiture de course est INTERDITE.

Tout RETOUR en arrière, Tout FRACTIONNEMENT et/ou BOUCHAGE sur les ES est INTERDIT., conformément au règlement standard FFSA

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA des Rallyes

ARTICLE 7.3.17. NOUVEAU DEPART APRES ABANDON

Tout équipage ayant abandonné, ou mis hors course pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étapes, peut réintégrer le rallye à compter du départ de l'étape suivante, dans le strict respect de l'article 7.3.17 du règlement standard des rallyes. Toutefois, si l'équipage n'a pas l'intention de réintégrer le rallye, il doit en informer le Directeur de Course en rendant son carnet de bord. dès que possible.

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Primes cumulables : Scratch, classe

Coupes non cumulables

CLASSEMENT SCRATCH

| | |
|------------------|-------|
| 1 ^{er} | 400 € |
| 2 ^{ème} | 300 € |
| 3 ^{ème} | 200 € |

FEMININE

| | |
|------------------------------------|-------|
| 1 ^{ère} | 300 € |
| 2 ^{ème} (si+3partants) | 150 € |
| 3 ^{ème} (si+5partants) | 90 € |

CLASSES

| CLASSES | 1 ^{er} | 2 ^{ème} | 3 ^{ème} | 4 ^{ème} | 5 ^{ème} | | |
|------------------|-----------------|------------------|------------------|------------------|------------------|--|--|
| - 4 Partants | 150 € | | | | | | |
| 4 à 6 Partants | 320€ | 150€ | | | | | |
| 7 à 9 Partants | 320 € | 150 € | 100 € | | | | |
| 10 à 15 Partants | 320 € | 160 € | 100 € | 50 € | | | |
| + de 15 Partants | 320 € | 160 € | 100 € | 75 € | 50 € | | |

- * 1 Coupe aux 3 premiers du Scratch
- * 1 Coupe à chaque équipage classé suivant tableau des primes de classe
- * 1 Coupe aux 3 premiers équipages féminin terminant le rallye

LES CONCURENTS QUI SOUHAITENT RECEVOIR LEUR PRIME PAR VIREMENT BANQUAIRE DOIVENT JOINDRE LEUR RIB ou IBAN A LEUR DEMANDE D'ENGAGEMENT Type de règlement conseillé !

La remise des prix se déroulera le DIMANCHE 13 AVRIL 2025 sur le Podium d'ARRIVEE dès l'arrivée finale de la première voiture (ou après l'arrivée du dernier concurrent dans la salle polyvalente en cas D'intempéries).